Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20250625-20JUIN2025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°20/JUIN/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 18 juin 2025 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 02 juillet 2025

Le Maire,

COMMUNE DE LA POSSESSION * DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION *

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire et sous la présidence de M. Christophe DAMBREVILLE, premier adjoint, pour les affaires N°11 à 18.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Christophe DAMBREVILLE - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Claude CELESTE - Édith LO-PAT - Jean Bernard MONIER - Fabiola LAGOURDE - Édmée DUFOUR - Camille BOMART - Mireille GERBITH - François DELIRON - Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA - Yannick POULOT

ÉLUS REPRESENTÉS :

Florence HOAREAU procuration à Marie-Annick DOBARIA - Jacqueline LAURET procuration à Jocelyne DALELE - Charles DE LAUNAY procuration à Marie Line TARTROU - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Gilles HUBERT procuration à Fabiola LAGOURDE

ÉLUS ABSENTS :

Maxime FROMENTIN - Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Frédérique GRONDIN - Amandine TAVEL - Marceau JULENON - Philippe ROBERT - Fabienne ILAHA

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
M. Armand VIENNE a obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions, il a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20250625-20JUIN2025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

AFFAIRE N°20 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET VILLE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 31 du conseil municipal en date du 3 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à une prévision complémentaire en dépenses et en recettes en lien avec la convention d'avance de trésorerie à l'aménageur de la ZAC Cœur de Ville présentée au cours de la présente séance.

Les chapitres mouvementés sont présentés ci-dessous, et le détail des prévisions aux articles correspondants sont présentés dans la maquette annexée à la présente délibération.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 000 000,00	3 000 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	3 000 000,00	3 000 000,00

La section de fonctionnement est inchangée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20250625-20JUIN2025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Le détail des chapitres pour la section d'investissement est présenté comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	2 002 813,68	0,00	0,00	0,00	2 002 813,68
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	600 684,39	0,00	0,00	0,00	600 684,39
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	11 420 061,56	0,00	0,00	0,00	11 420 061,56
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	11 182 212,22	0,00	0,00	0,00	11 182 212,22
Total des dépenses d'équipement		**25 205 771,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 205 771,85**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	-436 118,48	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 563 881,52
Total des dépenses financières		**3 563 881,52**	**0,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**6 563 881,52**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**28 919 653,37**	**0,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**31 919 653,37**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*350 000,00*		*0,00*	*0,00*	*350 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*3 000 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***3 350 000,00***		***0,00***	***0,00***	***3 350 000,00***
TOTAL		**32 269 653,37**	**0,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**35 269 653,37**

En dépenses de la section d'investissement le chapitre 27 est abondé à hauteur de 3 000 000€, en prévision de l'avance de trésorerie consenti à l'aménageur de la ZAC Cœur de ville.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20250625-20JUIN2025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	13 887 652,97	0,00	0,00	0,00	13 887 652,97
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**18 887 652,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 887 652,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	-2 295 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	705 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
Total des recettes financières		**-465 000,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**2 535 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		**18 572 652,97**	**0,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**21 572 652,97**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*2 046 657,00*		*0,00*	*0,00*	*2 046 657,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*3 400 000,00*		*0,00*	*0,00*	*3 400 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*3 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*3 000 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*8 446 657,00*		*0,00*	*0,00*	*8 446 657,00*
TOTAL		**27 019 309,97**	**0,00**	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	**30 019 309,97**

L'inscription en recettes d'investissement concerne le remboursement de l'avance au 31/12 de l'avance consenti à l'aménageur de la ZAC Cœur de Ville.

La commission Ressources et Moyens réunie le 13 juin 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés : 27 votes Pour et 4 Abstentions : Fabiola LAGOURDE (+ procuration Gilles HUBERT), Édmée DUFOUR, Mireille GERBITH

- **Approuve la décision modificative n°01 des chapitres présentés ci-dessus et telle que présentée dans le document annexé ;**
- **Autorise le Maire ou toute personne habilitée, à signer tous les actes y afférents.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20250625-20JUIN2025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance

Armand VIENNE

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.